

Lisez-moi V83 - Avril 2020



V.3.00.83 / 2 avril 2020

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.00.83 d'Impact emploi association.

- Sommaire -

- Informations importantes
- Déclaration Sociale Nominative
- Bulletin de salaire
- Paramétrage
- Rappels



INFORMATIONS IMPORTANTES

► Téléchargement de la mise à jour

Au regard des conditions de travail actuelles (*travail à distance...*), il est possible que vous rencontriez des difficultés pour télécharger cette mise à jour.

Si vous êtes dans ce cas, suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet.

► Chômage partiel : Dispositions liées au COVID19

Cette version du logiciel intègre les développements nécessaires à l'application des dispositions exceptionnelles du chômage partiel prises dans le cadre de l'épidémie COVID-19.



Retrouvez ICI la Procédure de saisie du chômage partiel sous Impact emploi.



Merci de **suivre scrupuleusement cette procédure**.

Les tiers concernés par le recours au chômage partiel ayant **déjà saisis leurs bulletins sans attendre cette mise à jour devront les recalculer** sous cette version.

Les tiers ayant déposés des DSN contenant des éléments de chômage partiel DOIVENT REDÉPOSER leurs DSN. Pour cela, il est **OBLIGATOIRE** de **déposer une DSN Annule et remplace** (*Procédure disponible ICI*).

► **Arrêt de travail**

Si besoin, *la fiche pratique “Arrêt de travail” est à votre disposition.*



DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE

► **Ajustement du paiement des cotisations**

Le paiement des cotisations à l'échéance est la règle.

Toutefois, **afin de tenir compte de l'impact de l'épidémie de coronavirus sur l'activité économique, des mesures exceptionnelles permettent d'ajuster le montant de vos règlements en fonction de vos besoins.**

Des **informations complémentaires** vous seront transmises par le biais du **Flash-Info** concernant les modalités du dispositif. N'hésitez pas à **surveiller cette rubrique régulièrement.**



Attention ! Il est néanmoins impératif de déclarer et donc de transmettre vos DSN à l'échéance.

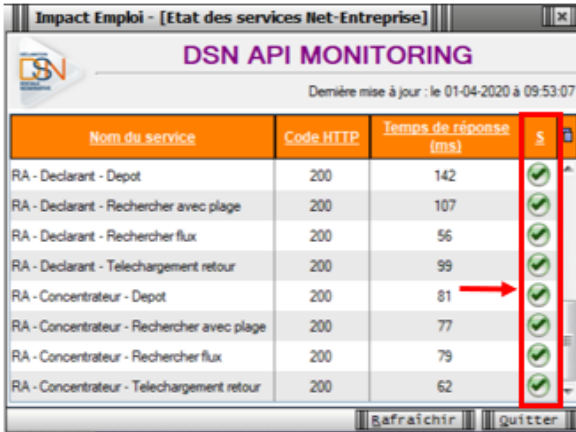
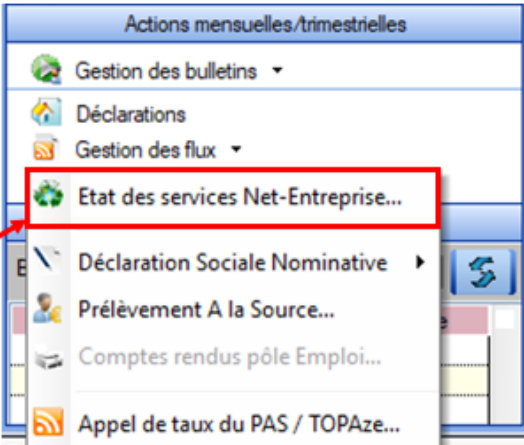
Suivez dans le flash info concernant les consignes de déclarations

► État des services Net-Entreprise / Gestion des flux

Un nouvel outil de contrôle est à votre disposition à partir de l'onglet "Gestion des flux" :

Le bouton "État des services Net-Entreprise" vous permet désormais de vérifier l'état des connexions Net-Entreprises avant tout dépôt DSN.

En **quelques secondes**, voici le **résultat obtenu indiquant que l'état des connexions Net-Entreprise est opérationnel (coches vertes)** et que vous pouvez donc **procéder au dépôt DSN** :



Nom du service	Code HTTP	Temps de réponse (ms)	S
RA - Declarant - Depot	200	142	✓
RA - Declarant - Rechercher avec plage	200	107	✓
RA - Declarant - Rechercher flux	200	56	✓
RA - Declarant - Telechargement retour	200	99	✓
RA - Concentrateur - Depot	200	81	✓
RA - Concentrateur - Rechercher avec plage	200	77	✓
RA - Concentrateur - Rechercher flux	200	79	✓
RA - Concentrateur - Telechargement retour	200	62	✓



Le recours à cet outil de contrôle est **fortement conseillé avant tout dépôt DSN de masse.**

[RETOUR
SOMMAIRE](#)



BULLETIN DE SALAIRE

► Bulletins apprentis

Suppression de la ligne formation professionnelle sur les bulletins apprentis.



PARAMETRAGE

► Barème forfaitaire frais de déplacements

Les **barèmes forfaitaires des frais de déplacements** ont été **mis à jour** dans cette version.

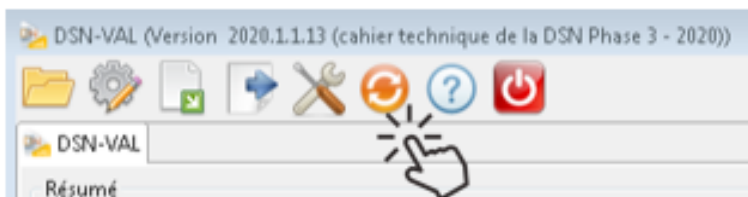


RAPPELS

► Outils de contrôle DSN-Val

La dernière version de DSN-Val est la 2020.1.1.13

Pensez à mettre à jour votre outil de contrôle à l'aide du bouton orange de la barre d'outils :



Rappel : Vous devez avoir téléchargé la nouvelle version DSN-Val 2020 à partir du *portail DSN*.

► Comment joindre l'assistance ?



En cette **période de confinement imposé**, certains d'entre vous ne sont **pas présents dans vos structures habituelles**.

Lors de vos demandes d'assistance, **n'oubliez pas de communiquer un contact téléphonique autre afin que l'équipe technique puisse vous joindre**.

Nous vous remercions de votre compréhension.

► Demandes de régularisation DSN

Attention : Pour toute **demande de régularisation DSN**, merci d'utiliser le formulaire "**Fiche-navette - Régularisation DSN**".

Toute demande de régularisation passant par l'adresse mail habituelle de l'assistance ne sera pas prise en compte par les techniciens.

Pour toute autre demande, **l'unique adresse est : impact-emploi-association@urssaf.fr**.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées** dans le corps du message.

Le **délai de traitement des demandes pouvant varier** selon la charge de l'assistance, **merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

